

Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé  
Sous-direction de l'insertion et de la solidarité  
Sous-direction de la santé

2020 DASES 247 : Subvention de fonctionnement (7 202 929 €) relative au financement par la Ville de Paris des activités 2020 du GIP Samu Social de Paris et signature des avenants correspondants

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Membre fondateur du Samu social de Paris en décembre 1994 aux côtés de l'État, du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) et de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, la Ville de Paris contribue chaque année au budget de ce groupement d'intérêt public (GIP). Celui-ci permet de disposer d'un cadre pour la mise en commun de moyens entre les différents acteurs institutionnels de l'urgence sociale.

Le terme « Samu social » choisi pour le GIP permet de caractériser une approche professionnelle qui vise à aller vers les personnes pour maintenir ou recréer le lien social, faire émerger une demande, et rechercher la réponse la plus adaptée. Cette approche se déploie notamment par l'intermédiaire d'équipes mobiles de jour et de nuit (maraudes), mais le Samu social de Paris (SSP) développe également un ensemble d'actions de lutte contre la grande exclusion : écoute et orientation par le 115 de Paris, hébergement en centres d'hébergement d'urgence (CHU), accueil de jour, dispositifs de soins en direction des plus précaires, accompagnement social, etc. Parmi les grands principes qui fondent l'action de l'ensemble de ces dispositifs figurent l'inconditionnalité, le respect de l'anonymat et le libre choix des personnes d'accepter ou non l'aide proposée.

Sur le volet régulation, le 115 et les SIAO ont pris une ampleur inédite. En 2019, le 115 a reçu 11 588 appels quotidiens en moyenne, dont 1 274 appels ont reçu une réponse. 41 877 demandes ont été enregistrées au SIAO Urgence et 20 320 demandes enregistrées au SIAO Insertion. Le chantier de fusion des SIAO urgence et insertion est désormais bien engagé, et permet de travailler de manière globale sur le parcours des

personnes de la sortie de rue jusqu'à l'accès au logement (en facilitant notamment l'accès direct au logement chaque fois que cela est possible). Enfin, le Samu social va à la rencontre des publics isolés ou exclus via des équipes de maraudes (7 camions par nuit en moyenne). Il est également en charge depuis 2016 de la coordination des maraudes parisiennes.

Le pôle hébergement et de réservation hôtelière (PHRH) est également en plein développement. Il gère depuis le début de l'année 2020 les réservations de nuitées hôtelières de l'ensemble des départements franciliens. En 2019, avant même cette régionalisation complète, le SSP a ainsi hébergé 21 135 ménages distincts à l'hôtel (+5% par rapport à 2018), avec 650 hôtels mobilisés. Le SSP a aussi mené en 2019/2020 une expérimentation dénommée « OPALE » sur le suivi de 185 ménages à l'hôtel depuis plus de 4 ans, qui a débouché sur le relogement pérenne de plus de 45 ménages, malgré le contexte de crise sanitaire. Il a également remporté l'appel à projet DRIHL sur la gestion d'une plateforme départementale de suivi social des ménages à l'hôtel et devrait à ce titre suivre 2 300 ménages à partir du début 2021.

Pour la Ville de Paris, le PHRH gère la prise en charge hôtelière de publics prioritaires (Droits de Priorité, DDP), notamment des femmes enceintes ou des femmes isolées avec enfants de moins de 3 ans. Ces demandes concernent essentiellement des publics primo-arrivants suite aux évacuations de campements, et aux mises à l'abri successives. En décembre 2019, l'hébergement au titre de ce dispositif concernait 112 ménages, soit 303 personnes. En août 2020, notamment en raison du contexte de crise sanitaire, 324 personnes étaient hébergées au titre des DDP. Une enveloppe budgétaire complémentaire pourra être versée au Samu Social une fois le bilan de l'année 2020 réalisé, afin de tenir compte de cette situation exceptionnelle et de la hausse des nuitées constatée. Le PHRH gère également les réservations de nuitées hôtelières pour les familles hébergées à l'hôtel au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ces nuitées font l'objet d'une facture mensuelle distincte (hors subvention) adressée à la Sous-direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance. En août 2020, 398 ménages étaient hébergés (contre 320 en décembre 2019), soit 1258 personnes. Ainsi, en raison du contexte de crise sanitaire, le nombre de nuitées DDP et PCH ASE a considérablement augmenté, et dépasse les prévisions inscrites au budget 2020. Dès lors, un ajustement sur ce financement particulier lié aux nuitées pourrait intervenir courant 2021.

Par ailleurs, le SSP gère 7 centres d'hébergement d'urgence totalisant plus de 400 places, un Espace Solidarité Insertion (« la Maison dans le Jardin », dans le 12ème arrondissement) et également, depuis 2019, la Halte femmes installée au sein même des locaux de l'Hôtel de Ville. Ouverte depuis le 11 décembre 2018 pour répondre au nombre croissant des femmes à la rue (12% des personnes à la rue selon les chiffres issus de la Nuit de la Solidarité), cette halte non-mixte accueille des femmes sans-abri en journée (75 femmes) et peut héberger la nuit jusqu'à 50 femmes, avant de les réorienter vers des dispositifs plus pérennes. Ces

femmes sont accueillies dans un vaste espace de 750 m<sup>2</sup>, divisé en une partie jour et une partie nuit et aménagé au sein de deux salons prestigieux de l'Hôtel de Ville : la salle des Prévôts et celle des Tapisseries. Pour ces deux structures, des augmentations de coût annuel sont financées pour faire face aux dépenses exceptionnelles liées au COVID 19.

Le volet santé du Samu social est également très développé. Il gère ainsi une maison relais dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, 170 lits Halte Soins Santé (LHSS) pour l'accueil de personnes majeures sans domicile ayant une pathologie aigüe ne nécessitant pas d'hospitalisation, 25 « lits d'accueil médicalisés » (LAM), s'adressant des personnes majeures sans domicile ayant des pathologies lourdes et chroniques. Le SSP a également créé une « mission migrants », chargée de réaliser un ensemble d'actions sanitaires en direction du public migrant francilien (12 000 bilans infirmiers réalisés en 2019). Enfin, l'Équipe Mobile de Lutte contre la Tuberculose (EMLT) bénéficie depuis l'origine du soutien de la Ville de Paris et a pour but de conduire des actions de dépistage et de portage de médicaments (430 personnes suivies en 2019).

Le SSP remplit enfin une importante mission de veille sociale et anime à ce titre un observatoire de la grande précarité et de l'exclusion qui a pour mission d'identifier et d'analyser les problématiques des populations rencontrées par les équipes du GIP. Il mène également un travail d'analyse (statistique et qualitatif) des données du 115 et du SIAO Urgence. La dernière étude de l'observatoire est liée à la crise sanitaire et s'intitule *Aux guichets de l'aide alimentaire : les « nouveaux publics » du confinement ?* (Paris et Saint-Denis, 29 avril- 19 mai 2020).

Pour l'ensemble de ces activités, les charges de fonctionnement du GIP Samu Social de Paris se sont élevées à 280,8M€ en 2019, en hausse de 6,21% par rapport à l'année précédente. Le budget prévisionnel 2020 prévoit quant à lui des charges de fonctionnement d'environ 360M€. Les nuitées représentent plus de 80% des charges de fonctionnement : elles se sont élevées à 233,9M€ en 2019 (83% des charges) et pourraient atteindre 313,5M€ en 2020 en raison de la situation exceptionnelle (87% des charges). Ces charges sont financées par l'État à près de 90%, et par la Ville de Paris à environ 6% (en incluant les nuitées PCH ASE, non financées par subvention). Les autres financeurs sont l'ARS et plus marginalement l'AP-HP, la CPAM et des mécènes privés.

Les modalités d'intervention financière de la Ville de Paris sont définies par la convention constitutive du GIP ainsi que par la convention relative au financement du Samu social de Paris signée le 31 décembre 1998.

Pour l'année 2020, au titre de la présente délibération, la Ville de Paris propose d'allouer une subvention de fonctionnement pour un montant global de 7 202 929 € au GIP Samu social qui se décline de la manière suivante :

1. Une subvention de 4 089 199,04 € (+7,12% par rapport à 2019) pour couvrir une partie des frais généraux de fonctionnement du GIP Samu social de Paris, dont 117 068,34 € correspondant à l'action 28 du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion relative à la coordination des maraudes
2. Une subvention de 428 547,52 € (+8,17%) pour le financement de la gestion de l'activité de prise en charge hôtelière (hors nuitées) des publics hébergés au titre des Droits de Priorité (DDP) et des familles hébergées au titre de l'aide sociale à l'enfance, conformément au projet adopté dans le cadre de la convention de coopération entre le Département de Paris, le CASVP et le Samu social
3. Une subvention de 1 793 559 € permettant la prise en charge des dépenses d'hébergement hôtelier (sur la base du nombre de nuitées prévisionnelles 2020) assurées dans des situations exceptionnelles (Droits de priorité, DDP) ;
4. Une subvention de 422 247,12 € (+5,56%, par rapport au financement accordé en 2018 pour 2019) pour le fonctionnement de la Halte femmes de l'Hôtel de Ville
5. Une subvention de 332 376,65 € (+1,39%) pour le fonctionnement de l'Espace de Solidarité Insertion « la Maison dans le Jardin » ;
6. Une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € (+0,56%) pour le fonctionnement de L'Équipe Mobile de Lutte contre la Tuberculose (EMLT) ;
7. Une subvention de fonctionnement d'un montant de 62 000 € (+0%) pour le fonctionnement du SIAO insertion intégré au Samu social de Paris le 1er avril 2019

Hors nuitées, le financement en fonctionnement de la Ville de Paris auprès du GIP Samu social est en hausse de 712 000 € (+15,18%) par rapport au financement 2019, notamment en raison du financement de la Halte femmes de l'Hôtel de Ville (la subvention versée en 2018 couvrant le fonctionnement de l'année 2019, le financement de cette structure n'est pas apparu sur la subvention versée en 2019). À périmètre constant et toujours hors nuitées, le financement est en hausse de 290 000 € (+6,19%), principalement en raison du renforcement des fonctions supports du GIP (PHRH et services communs). Cette hausse est compensée par une prévision de nuitées DDP en baisse (-442 000 €). Néanmoins, en raison du contexte de crise sanitaire, cette baisse ne sera probablement pas aussi importante qu'escomptée, et un versement complémentaire est à envisager pour les nuitées 2020, au moment du bilan global début 2021.

En raison de l'intérêt sanitaire et social que revêt l'action du Samu social de Paris, je vous propose de réaffirmer l'engagement de la Ville de Paris au sein du GIP et en conséquence de m'autoriser à signer :

- l'avenant n°22 à la convention du 31 décembre 1998 définissant les modalités de contribution de la Ville de Paris au fonctionnement du

groupement d'intérêt public « Samu social de Paris », portant sur le financement 2019 ;

- l'avenant n°2 à la convention du 3 décembre 2018 relative au financement de l'Equipe Mobile de Lutte contre la Tuberculose (EMLT), portant sur la subvention attribuée par la Ville de Paris pour l'année 2019.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris